

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES DIVERS POUR
LABORATOIRE, COLORANTS, SOLVANTS POUR
CHROMATOGRAPHIE, PRODUITS POUR BIOLOGIE
MOLECULAIRE ET CULTURE CELLULAIRE AU PROFIT
DU GHT ALLIANCE GIRONDE
(Relance des lots non attribués de la consultation
25UABFGA047)**

26UABFGA060

**Date et heure limites de réception des offres :
13/04/2026 à 12 :00**

**Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
12 Rue Dubernat
33404 Talence CEDEX**

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES DIVERS POUR LABORATOIRE, COLORANTS, SOLVANTS POUR CHROMATOGRAPHIE, PRODUITS POUR BIOLOGIE MOLECULAIRE ET CULTURE CELLULAIRE AU PROFIT DU GHT ALLIANCE GIRONDE
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	9
	Délai de validité des offres	8 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot

SOMMAIRE

1	- Objet et étendue de la consultation	4
1.1-	Objet.....	4
1.2	- Mode de passation	4
1.3	- Type et forme de contrat	4
1.4	- Décomposition de la consultation	4
1.5	- Nomenclature.....	4
2	- Conditions de la consultation	5
2.1	- Délai de validité des offres.....	5
2.2	- Forme juridique du groupement.....	5
2.3	- Variantes	5
2.4	- Développement durable	5
3	- Conditions relatives au contrat	5
3.1	- Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2	- Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
3.3	- Confidentialité et mesures de sécurité	5
4	- Contenu du dossier de consultation	5
5	- Présentation des candidatures et des offres	6
5.1	- Documents à produire.....	6
5.2	- Essais.....	7
6	- Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
6.1	- Transmission électronique	8
6.2	- Transmission sous support papier	10
7	- Examen des candidatures et des offres	10
7.1	- Sélection des candidatures.....	10
7.2	- Attribution des accords-cadres	10
7.3	- Suite à donner à la consultation	11
8	- Renseignements complémentaires.....	11
8.1	- Adresses supplémentaires et points de contact	11
8.2	- Procédures de recours	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1- Objet

La présente consultation concerne :

« FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES DIVERS POUR LABORATOIRE, COLORANTS, SOLVANTS POUR CHROMATOGRAPHIE, PRODUITS POUR BIOLOGIE MOLECULAIRE ET CULTURE CELLULAIRE AU PROFIT DU GHT ALLIANCE GIRONDE »

L'accord-cadre s'exécute au profit du Groupement Hospitalier de Territoire Alliance de Gironde avec les établissements listés en annexe 1 du CCP.

L'établissement support du GHT Alliance de Gironde est le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux. Il a en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque adhérent, établissement partie, doit suivre l'exécution de l'accord-cadre.

Lieux d'exécution :

Les lieux d'exécution des établissements membres du Groupement Hospitalier de Territoire Alliance Gironde sont listés en annexe 1 du CCP - « Liste des Établissements adhérents du GHT Alliance Gironde ».
33000 BORDEAUX

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 9 lots :

Lots	Désignation
01	Colorants divers RAL
02	Réactifs pour colorateur des lames à plat par recouvrement Auto Stainer
03	Ethanol
04	Produits organiques
05	Produits divers, pHmétrie et titration
06	Produits divers inorganiques
07	Réactifs enzymatiques et de lyse pour biologie moléculaire
08	Oligonucléotides
09	Réactifs chimiques de base pour biologie moléculaire

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
33696300-8	Réactifs chimiques
33696500-0	Réactifs de laboratoire

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 8 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Variante (solution alternative)

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable indiqués dans le questionnaire RSE.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Acte d'Engagement (AE) et ses annexes :
 - Annexe 1 : Désignation des cotraitants et répartition des prestations
 - Annexe 2 : Liste des comptes assignataires-Trésoreries GHT
- Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes :
 - Annexe 1 : Etablissement du GHT Alliance Gironde
 - Annexe 2 : Fiche logistique des établissements du GHT Alliance Gironde
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) ;
- Questionnaire RSE ;
- Lettre de candidature (DC1) ;
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2) ;

- Fiche de renseignements fournisseurs ;
- Protocole d'évaluation des essais_Lot 2 ;

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Nota : Le DQE (détail quantitatif estimatif) est un document non contractuel fourni à titre estimatif. Il est utilisé pour servir à l'analyse comparative des offres au titre du critère « prix ». En exécution, seuls les prix unitaires du BPU (et le cas échéant, le taux de de remise catalogue prévu au BPU) ont une valeur contractuelle.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Lettre de candidature, obligatoire pour les groupements d'opérateurs économiques.	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation au regard de l'articles L.5212-1, L.5212-5 et L.5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés	Non
Numéro unique d'identification ou document d'inscription à un registre professionnel délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cahier des clauses particulières (CCP)	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Le mémoire technique comprenant les fiches techniques correspondant aux produits proposés par le candidat et mentionnant, les conditions d'utilisation, la composition, la pureté, le type d'emballage, les certificats qualités	Non
Questionnaire RSE	Non
Le catalogue des prix du fournisseur	Non

5.2 - Essais

Afin d'optimiser l'analyse des offres, il est porté à la connaissance des candidats que des essais sont prévus dans le cadre de la présente consultation.

Les candidats fourniront des échantillons pour le lot 2 :

Lot 2 : Réactifs pour colorateur des lames à plat par recouvrement Auto Stainer (1 Litre de chaque colorant objet du lot)

Après la date limite de remise des offres, le pouvoir adjudicateur de l'établissement support adressera, par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation AWS (marches-publics.info), une demande d'échantillons à l'ensemble des soumissionnaires ayant présenté une offre recevable et régulière relative aux lots concernés par les essais.

Le candidat devra adresser les références strictement identiques à celles proposées de son offre (mêmes caractéristiques, conditionnement, référence fournisseur/fabricant).

Cette demande définira :

- Le produit à livrer,
- L'adresse avec le nom et les coordonnées du référent technique,
- La date limite de livraison,
- La période de réalisation des essais,
- La quantité,

En réponse à cette demande, le candidat s'engage à fournir, à titre gratuit, les produits permettant la réalisation des essais pour le lot 2 (cf. « le protocole d'évaluation des essais ») à l'adresse indiquée dans le courrier de demande des essais, en rappelant l'objet de l'appel d'offres.

Un bon de livraison accompagnera les échantillons. Le bon de livraison comportera les mentions suivantes :

- Echantillons

- Référence de la consultation : Appel d'offre N° 26UABFGA060 - « Fourniture de produits chimiques divers pour laboratoire, colorants, solvants pour chromatographie, produits pour biologie moléculaire et culture cellulaire au profit du GHT Alliance Gironde »
- L'identification et le nombre d'échantillons livrés ;
- Numéro du lot ;
- Quantité ;
- Nom du soumissionnaire ;
- La date et heure de livraison.

En l'absence de remise des échantillons ou en cas de remise hors délai, l'offre sera déclarée irrégulière pour le lot concerné.

L'organisation des essais ne donnera pas lieu à la négociation ni à la modification de l'offre.

Les essais donneront lieu à la rédaction d'un procès-verbal conforme au protocole d'évaluation des essais, permettant d'assurer la traçabilité des évaluations et des notes.

Les essais seront réalisés pour ensemble des soumissionnaires ayant présenté une offre conforme, après la date limite de remise des offres, à la date ou période indiquée sur la demande qui leur a été adressé par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation.

Dans un souci d'égalité des candidats, le candidat devra impérativement respecter la date limite de livraison sous peine d'exclusion.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.info/accueil.htm>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support papier ou support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB). Cette copie est placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte uniquement dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Direction Générale des Hôpitaux de BORDEAUX - Bâtiment Dubernat
Direction de la politique d'Achats, de la Logistiques et de la Stratégie Patrimoniale

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : PDF.XLS.DOC.JPG.JPN, plus précisément tous les fichiers issus de Microsoft office 2010

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé.

L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations. L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, 03, 04, 05, 06, 07, 08, et 09

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations évalué au regard du DQE	50
2 - Qualité de la valeur technique évaluées au regard des fiches techniques	45
2.1 - Conditions d'utilisation (Importance : Garantit la compatibilité avec les équipements et protocoles utilisés)	10
2.2 - Composition (Importance : Permet d'évaluer la conformité aux spécifications techniques nécessaires et l'absence de substances indésirables)	12
2.3 - Pureté (Importance : Critère essentiel, en particulier pour les solvants et produits chimiques utilisés en chromatographie et biologie moléculaire où une pureté élevée est cruciale)	15
2.4 - Certificats qualité (Importance : Assure la traçabilité et la fiabilité des produits fournis)	05
2.5 - Type d'emballage (Importance : Moins critique que les autres critères, mais essentiel pour garantir une manipulation sécurisée et un stockage optimal)	03
3 - Démarche environnementale mise en oeuvre dans le cadre de l'exécution du marché au regard du questionnaire RSE	05

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1- Prix des prestations au regard du DQE	50
2- Qualité de la valeur technique au regard des essais	45
3- Démarche environnementale mise en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché au regard du questionnaire RSE.	05

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif estimatif (DQE - document non contractuel), le BPU prévaudra et le montant du DQE sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.info/accueil.htm>.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
33063 Bordeaux

Tél : 05 56 99 38 00

Télécopie : 05 56 24 39 03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
33063 Bordeaux

Tél : 05 56 99 38 00

Télécopie : 05 56 24 39 03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA33
9 rue Tastet
BP 947
33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05.56.69.27.18

Courriel : claire.gachet@direccte.gouv.fr